Coll
FRC
8094

DÉLIBERATION

DE LA

VILLE DE ROMANS.

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

DÉLIBÉRATION

DE LA

VILLE DE ROMANS.

DU dix-ſept juillet 1789, dans l'Egliſe des RR. PP. Cordeliers de cette Ville, où ſe ſont aſſemblés les Citoyens de tous les Ordres pour entendre la lecture d'une feuille imprimée, ayant pour titre : *Délibération des Citoyens de Grenoble*, du 15 juillet 1789.

LECTURE faite de ladite Délibération, l'Aſſemblée animée des mêmes ſentiments que les Citoyens de Grenoble, pénétrée du même eſprit de fermeté & de Patriotiſme, comme de reſpect & d'amour pour ſon Roi, a unanimement délibéré qu'elle

adhere, de cœur & de fait, à tous les chefs contenus en ladite Délibération.

Agités des mêmes craintes, fideles aux mêmes principes, forts du même courage, les Citoyens de cette Ville ont unanimement juré, dans les mêmes termes que ceux de Grenoble, sur l'autel de la Patrie, en présence du Juge redoutable des Rois & de leurs Sujets, de rester inébranlablement attachés aux principes de l'Assemblée nationale; de maintenir, dans toute son intégrité, l'autorité Royale, & de réprimer, de tout leur pouvoir, les attentats de ceux qui auroient la hardiesse de vouloir la partager.

L'Assemblée a également arrêté que l'original de la présente sera déposé, avec la feuille imprimée, contenant la Délibération de Grenoble, dont on vient de faire lecture, dans un lieu sûr; qu'Extraits en seront adressés à M. le Président de

l'Assemblée nationale, à Monseigneur le Duc d'Orléans, Gouverneur de la Province, au Ministre du Département & à la Commission-Intermédiaire des Etats de Dauphiné.

L'Assemblée a nommé ses Commissaires pour signer les Extraits & faire les expéditions.

M. Enfantin de Saint Prieſt, *Chanoine, Syndic de l'Egliſe Collégiale de Saint Barnard de cette Ville.*

M. de Delley-d'Agier, *ancien Officier de Cavalerie, Chevalier de l'Ordre du Roi, Maire de cette Ville.*

M. Brenier de Préville, *Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis.*

M. Mortillet, *Avocat, premier Echevin.*

M. Thomé, *Négociant, Capitaine-Commandant de la Milice Bourgeoiſe.*

M. Vernet, *Négociant.*

La Délibération prise, & le ſerment prêté, M. de Delley-d'Agier, l'un des Commiſſaires, a dit :

D'après l'acte patriotique que vous venez de conſacrer par un ſerment, vous devez ſentir, Meſſieurs, combien il eſt intéreſſant, pour en conſerver le prix, que chacun de vous porte dans ſes foyers le vœu de la concorde, de la paix & d'une parfaite tranquillité.

Les moyens qui ont été employés avec une trop funeſte énergie, pour en impoſer au cœur & à la religion de notre bon Roi, ont été principalement les excès auxquels s'eſt portée, dans différentes Villes, une populace effrénée. Ces excès condamnables ont été peints comme le réſultat d'un eſprit d'effervescence & d'inſubordination, répandu dans tout le Royaume.

Prouvez, Meſſieurs, par une conduite auſſi ferme que ſage, par une ſoumiſſion conſtante aux Loix, par un reſpect & un amour inaltérable pour le Souverain, combien vous êtes éloignés des attentats dont on a voulu vous noircir !

Nous vous preſſons, Meſſieurs, par ce Dieu de paix, devant qui vous venez de jurer, de veiller chacun, de tout votre pouvoir, à maintenir cet eſprit d'ordre & d'harmonie, conſervateurs des ſociétés, & d'épouvanter l'imprudent qui voudroit s'y ſouſtraire, en le menaçant du plus grand châtiment des ames honnêtes, le mépris de ſes Concitoyens.

L'Aſſemblée ayant vivement applaudi à ce Diſcours, a arrêté qu'il ſeroit tranſcrit à la ſuite de la Délibération.

Et ont, tous les Délibérants, ſigné ſans diſtinction de rang ni de préſéance.

(Signé par plus de mille perſonnes de tout rang & de toute profeſſion).

Extrait à l'Original, Collationné par MM. les Commiſſaires.